

AVIS SUR LA CANDIDATURE ESPACE VALLEN **Novembre 2015**

Préambule :

Qu'est-ce qu'un avis? Un avis est un document produit par le Conseil de développement visant à apporter le regard de ses membres, acteurs de la société civile sur un projet, une idée, un point d'actualité ou une candidature visant à la mise en œuvre d'un dispositif. L'objectif de cet avis est d'émettre des préconisations ou des points de vigilance permettant de renforcer les projets dans une démarche de développement local harmonisée. L'avis doit examiner les cohérences d'objectifs dans le souci d'une équité territoriale.

La méthode d'élaboration de la candidature :

Afin que ce programme concilie au mieux les objectifs des financeurs et les besoins du territoire il apparaît important de mettre en place une démarche concertée avec les acteurs du territoire. Pour ce faire, un travail collaboratif entre le Comité du Pays dignois et le Conseil de développement pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une méthodologie de concertation semble être une étape primordiale.

La répartition des sommes allouées à ce programme en fonction des axes stratégiques:

Répartir la somme globale par objectif permettrait de prioriser certains objectifs de la candidature.

Les critères de choix des projets pour permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie.

Afin de prioriser les projets permettant d'atteindre les objectifs de la stratégie sur l'ensemble du territoire Espace Valléen, il serait intéressant, en plus des critères imposés par les financeurs, d'analyser les items suivants et d'édicter des règles explicites d'analyse et de priorisation des projets :

- de réaliser les "consultations" dans un délai et avec des temps de conception-déroulement-bilan adaptés, avec des formes d'ouvertures interinstitutionnelles respectueuses du terrain.
- public/privé : quelles définitions de ces deux secteurs, où sont les groupements, coopératives, associations professionnelles? Où sont les émanations "associatives" des collectivités ? quelles répartitions entre les différents porteurs de projets ? Quels critères de classement "Privé"?
- Équipement/développement : quelles répartitions budgétaires entre les différents types de projets ?
- Veiller aux soutiens de projets qui abordent la problématique du développement touristique dans sa globalité de façon thématique et/ou spatialement intégrée.
- Répartition géographique des projets soutenus, en effet il semble important que cette stratégie permette le développement de l'ensemble du territoire EV.

Le pilotage de du dispositif

Il serait intéressant de mettre en place un dispositif de pilotage inspiré de LEADER qui associe élus du territoire et acteurs de la société civile

L'évaluation et l'adaptation de la stratégie pour la seconde phase.

Afin d'adapter au mieux la stratégie sur la deuxième phase du programme il serait intéressant de mettre en place un processus d'évaluation des projets régulier et de mettre en place une démarche consultative afin d'adapter cette stratégie au plus proche des besoins de territoire. Par démarche consultative nous entendons une démarche dont les objectifs et les moyens mis en œuvre seraient co-construits entre autres avec notre Conseil de développement. Afin d'être efficace, cette démarche devra prendre en compte la multiplicité de typologie des acteurs du territoire (ESS, Associations, groupements spécialisés des professionnels du tourisme, ...).

Préconisations :

- Ne plus travailler dans l'urgence et engager une concertation régulière et approfondie avec les élus du Pays.
- Penser une stratégie d'ensemble, socialement pertinente, économiquement viable et équitable, géographiquement équitable, thématiquement à l'écoute et respectueuse des aspirations exprimées, temporellement praticable.
- Donner des définitions des projets structurants.
- Envisager le développement durable du territoire en l'abordant simultanément et également sous les angles « éthiques » et « économiques ».
- Avoir une vision plus globale sur le territoire et les attentes de la société en général (développer les outils d'intelligence territoriale).
- Que le Conseil de développement participe pleinement et statutairement aux décisions du Pays.
- Part active du Conseil de développement dans les comités de pilotage qui permettrait de contribuer dès l'origine à la conception du projet, de faire coopérer des porteurs de projets dans un but fédérateur et de mise en convergence.
- Renforcer nos liens tous azimuts sur le territoire par une présence accrue y compris dans les « périphéries ».

Points de vigilance:

- Équilibre dans la répartition des projets au sein du territoire et pertinence sociale, thématique, systémique.
- Équilibre dans la répartition des porteurs Public/ Privé et semi public marchand/ semi privé marchand entre petite et grosse structure.
- Ne pas tout miser sur la connexion Internet pour faire du lien.
- Innover et pour cela financer de l'animation.